

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet	
Nouvelle ligne d'évaporation	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du ((ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom ROGER Prénom GIRARD	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Fibre Excellence	
Nom, prénom et qualité de la personne Arthur CHAUDIERE	
habilitée à représenter la personne morale Responsable Environnement	CAC
RCS / SIRET 8 9 8 8 3 0 2 6 0 0 0 0 1 1 Forme ju	uridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obli	igatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'art dimensionnement correspondant du	
Caractéristiques du projet au re	gard des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques is: 1. Installations classées pour la protection Augmentation de 34 MW de la chaudi	sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ière liqueur noire (230 MW à 264 MW)
de l'environnement Dépassement du seuil d'Enregistreme	ent de la 2910
b) Autres installations classées pour la	
protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations,	
l'examen au cas par cas est réalisé dans le	
4. Caractéristiques générales du pr	rojet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique	ue 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
Fibre Excellence souhaite remplacer ces 2 lignes d'évaporation de liqueur noire p	oar une nouvelle plus moderne.
La mise en service des installations est prévue pour le 30 novembre 2023.	
La production sera maintenue durant les travaux. Les 2 lignes actuelles seront arr	rétées lorsque la nouvelle ligne sera en service.

4.2 Objectifs du projet

Fibre Excellence souhaite remplacer ces 2 lignes d'évaporation de liqueur noire par une nouvelle plus moderne.

Cette modification permettra une concentration plus importante de la liqueur noire qui est incinérée dans la chaudière associée. Ces modifications permettent notamment de diminuer les rejets de dioxyde de soufre lors de la combustion ainsi que des économies diverses dues à la meilleure fiabilité de cette nouvelle ligne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction de la nouvelle ligne d'évaporation sur un terrain sans usage de Fibre Excellence La mise en service de cette nouvelle ligne est prévue pour le 30 novembre 2023. Arrêt des 2 lignes d'évaporation actuelle par la suite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle ligne aura les caractéristiques suivantes :

- 7 effets et un concentrateur ;
- 310 t/h d'eau évaporée;
- Technologie: film tombant;
- Colonne de stripping intégrée.

La nouvelle chaine d'évaporation aura la capacité d'évaporer la liqueur de 18 % à environ 75 % avec une moindre consommation énergétique grâce à ces 7 effets et à la colonne de stripping intégrée.

Le passage d'une combustion de liqueur noire ayant un taux de siccité de 65 % à 75 % nécessite une adaptation de la chaudière notamment en terme d'injection d'air et de régulation.

Cette adaptation génère une augmentation de puissance de la chaudière car la liqueur noire contiendra une quantité d'eau plus faible.

Ce changement entraine une augmentation de la puissance de la chaudière de 15 % soit une puissance globale de 264 MW (augmentation de 34 MW)

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autor				
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées			
Grande Superfice du projet	eurs caractéristiques	Valeur(s) Environ 1 700 m ²			
Superfice du projet		ENVIOR 1 700 M2			
Taux de siccité acceptée suite au projet	Taux de siccité acceptée suite au projet				
Puissance de la chaudière liqueur noire	264 MW				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>3</u> °	78'15"11 Lat.4_°65'57"07			
Fibre Excellence Tarascon ZA, Chemin des Radoubs 13150 Tarascon		'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_			
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	oignez à votre demande les annexes n° 2 ion d'une installation ou d'un ouvrage existant o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	? Oui Non X			
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRi approuvé du 09/02/2017 sur la commune de Tarascon Le site et le projet se trouve en zone R1 (aléa modéré)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Présence du Rhône (Natura 2000 Habitats) en limite est du site Pas de relation entre le projet et le Rhône
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Construction de la nouvelle ligne nécessitant béton, acier et autres matériel de construction classique.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site et le projet se trouve en zone R1 (aléa modéré) du PPRi approuvé le 09/02/2017 Le projet prend en compte cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet va diminuer les concentrations de SO2 rejetée par la chaudière liqueur noire ce qui va diminuer l'impact sur les populations voisines. Voir chapitre 7 de l'Annexe 0 : PàC
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet ne générera pas de trafic supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Émission sonore inchangée mais éloignement des sources de bruit vis-à-vis des limites du site. Amélioration de la situation actuelle. Voir chapitre 7 de l'Annexe 0 : PàC

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Diminution des sources d'odeurs (diminution des sources d'émissions, en passant de 2 lignes à 1 seule ligne et installation de matériels neufs). Voir chapitre 7 de l'Annexe 0 : PàC
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Le projet ne prévoit pas l'installation d'éclairage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Le changement de la ligne d'évaporation n'est pas susceptible de modifier les rejets associés à la combustion de la liqueur noire sauf pour deux paramètres. SO2 : l'augmentation de la siccité entraine physiquement une diminution des rejets NOx : l'augmentation de la siccité entraine physiquement une augmentation des rejets en NOx mais le site s'engage a garder des rejets équivalents. Voir chapitre 7 de l'Annexe 0 : PàC
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet ne crée pas de nouvelle zone imperméabilisée.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	La nouvelle ligne d'évaporation s'élèvera plus haut (27,45 m) que les anciennes mais elle sera plus basse que les autres installations du site (46 m du four à chaux). Le projet est situé sur une zone centrale du site
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui Oui	ences du projet identif		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4		
né	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	ffets ndre
	cahier des charges du projet demande le respect de l'ensemble des VLE applicables au site.	
Δι	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Le	projet n'engende aucune nouvelle incidence négative sur l'environnement par rapport à la situation actuelle.	
	projet a un effet positif vis-à-vis de plusieurs thématiques (Qualité de l'air, Climat / émission de gaz à effet de serre, Odeurs	5,
RL	it, Santé humaine, Utilisation de l'énergie).	
Le	Porter à Connaissance en Annexe 0 détaille ces éléments.	
		ne traves
	8. Annexes	
8		
8.	1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	\boxtimes
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 0 : Porter à Connaissance

- Description du projet
- Notice d'impact
- Notice de danger
- Conclusion sur le caractère substantiel ou non du projet (note du 20 décembre 2021)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Tarascon

le, 18/10/2022

Signature